



ASSOCIATION SCOLAIRE

SAINT-RÉMY

PROTOCOLE SANITAIRE

RENTRÉE SEPTEMBRE 2021
(RECONDUCTION DU PROTOCOLE 2020)

Les grands principes

1. Hygiène des mains
2. Respect des gestes barrières
3. Port du masque obligatoire pour adultes et enfants de plus de 11 ans
4. Nettoyage et aération des locaux



1. Des distributeurs de gel se trouvent à chaque point stratégique des établissements ainsi que sur chaque bureau d'enseignants. La **société CLINITEX** s'engage à ce que les sanitaires soient vérifiés plusieurs fois par jour et dotés de savon.
Le lavage des mains doit être réalisé à minima :
 - A l'arrivée dans l'établissement
 - Avant chaque repas
 - Après être allé aux toilettes
2. Saluer sans se serrer la main ; éviter les embrassades. Garder 1 mètre de distance dès que cela est possible.
3. Masques fournis par les familles pour les enfants ; par l'éducation nationale pour les personnels enseignants et par l'OGEC pour les personnels de droit privé.
Seuls les temps de déjeuner, de sommeil et de sport permettront aux élèves de ne pas porter le masque.
4. La **société CLINITEX** applique le protocole en vigueur.
Des lingettes désinfectantes sont présentes dans chaque salle de classes.
Il est demandé à chacun d'aérer le plus régulièrement possible (à minima toutes les 3 heures).

-
- Le rôle des parents est essentiel. Ils s'engagent (ainsi que tous les personnels pour eux-mêmes) à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de fièvre.
 - Ce protocole traduit les prescriptions émises par les autorités sanitaires pour qu'elles soient applicables dans le cadre de l'école.
 - Procédure d'alerte en cas de contamination.

- 1) isolement
- 2) téléphoner au 15

Laure CHARTIER
Chef d'Etablissement coordinateur